

Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Droit – Economie – Sciences sociales

Melun

U.E.F.2 1070

Session : mai 2019

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : **Droit civil 2 (droit de la famille)**
(Unité d'enseignements fondamentaux 2)

Titulaire du cours : Jean Garrigue

Documents autorisés : le Code civil, le Code de procédure civile et un dictionnaire linguistique pour les étudiants non francophones

Durée de l'épreuve : 3h

Vous traiterez **l'un ou l'autre** des deux sujets proposés.

Sujet n° 1 : Dissertation

Les liens juridiques unissant les personnes mariées sont-ils en décadence ?

Sujet n° 2 : Résoudre le cas pratique suivant :

Après avoir surmonté sa pudeur, Clélia s'est livrée sans retenue ; elle s'est lancée dans un récit un peu décousu et empreint d'une souffrance à peine contenue. Elle a longuement évoqué les rêves farfelus qu'elle caressait lorsqu'elle était encore ingénue et l'amour éperdu qu'elle avait alors conçu pour un quasi inconnu ; elle a parlé de bonheurs imprévus, de joies inattendues, puis d'espoirs déçus et de promesses non tenues.

Elle avait fait la connaissance de Luc en janvier 1999, alors qu'elle était tout juste majeure. Inscrite en première année de droit, elle avait assisté à un prestigieux concours de plaidoiries auquel participait ce brillant avocat. Subjuguée par la fougue, l'humour et l'éloquence de ce séduisant trentenaire, elle l'avait timidement félicité après sa prestation ; ils avaient ensuite beaucoup discuté et s'étaient quittés en sachant qu'ils ne tarderaient pas à se revoir. Prélude d'une histoire aussi merveilleuse que douloureuse, cette rencontre avait en effet été suivie de soirées précieuses et fiévreuses ; Clélia était alors persuadée d'avoir rencontré son prince charmant et s'était rapidement installée dans l'appartement de son amant.

En janvier 2000, Clélia avait découvert qu'elle était enceinte. Elle avait alors renoncé à sa licence en droit pour mettre au monde l'enfant qu'elle portait. En octobre 2000, elle avait ainsi accouché d'une fille, qui avait été prénommée Justine. Luc avait ensuite consenti à l'épouser : leur mariage avait été célébré en mai 2001.

Pendant quelques années, leur vie conjugale fut assez heureuse. Excellent pénaliste, Luc était vite devenu un ténor du Barreau. Clélia n'avait quant à elle pas repris ses études mais travaillait au sein du cabinet de son mari ; elle avait parfois du mal à supporter ses colères mais ressentait toujours pour lui l'admiration dévote qu'il avait su susciter dès le premier jour.

Leur rupture fut toutefois très brutale. En 2008, ils décidèrent d'avoir un second enfant. Or pendant sa grossesse, Clélia souffrit beaucoup des constantes absences de Luc, qui prétendait être retenu par ses obligations professionnelles, et de la froideur avec laquelle il la traitait lorsqu'il daignait rester auprès d'elle. La situation se dégrada encore après la naissance de Malo, survenue en mars 2009. Clélia finit alors par ouvrir les yeux : elle comprit qu'elle avait été supplantée et que Luc ne tarderait pas à l'abandonner.

Celui-ci lui annonça effectivement son intention de divorcer en novembre 2009. Complètement anéantie, Clélia ne trouva pas la force de lutter ; de guerre lasse, elle accepta la dissolution par consentement mutuel que son mari lui avait proposée. Celui-ci disposant de revenus très élevés, il s'efforça d'apaiser sa conscience en faisant preuve d'une certaine générosité. A titre de prestation compensatoire, il accorda ainsi à Clélia une rente viagère d'un montant mensuel de 2 500 € ; Malo et Justine ayant vocation à vivre avec leur mère, il accepta en outre de lui verser douze fois par an une somme de 1 500 € en exécution de son obligation d'entretien. En septembre 2010, un juge aux affaires familiales homologua la convention conclue par les deux conjoints et prononça leur divorce.

Sans même attendre que cette décision ne soit rendue, Luc commença à vivre avec Philippine, pour laquelle il avait subitement délaissé son épouse. Clélia eut quant à elle bien du mal à se remettre de cette profonde blessure. Courtisée pendant des mois par Victor, elle finit toutefois par se laisser attendrir par l'empressement et la persévérance de ce dernier, qu'aucune rebuffade n'était propre à décourager. En mars 2012, elle permit ainsi à cet ingénieur d'emménager chez elle et mena pendant quelque temps avec lui une vie fort agréable.

Sa passion pour Luc n'était toutefois pas éteinte. Or en octobre 2012, ce dernier, qui avait passé un week-end avec Justine et Malo, ramena les deux enfants chez leur mère. Ce soir-là, Victor était absent ; Luc s'attarda un peu et les deux anciens conjoints burent quelques verres

de vin. Puis, alors que l'avocat s'apprêtait à quitter Clélia, il se retourna brusquement et l'enlaça impétueusement ; elle résista un instant puis s'abandonna complaisamment.

Au cours des jours suivants, elle réalisa toutefois que Luc ne considérait cette furtive étreinte que comme une tendre parenthèse : il n'entendait pas abandonner Philippine, qui lui avait déjà donné deux enfants. Bien que fugitif, ce retour de flamme fut toutefois fécond : quelques semaines après s'être offerte à Luc, Clélia découvrit qu'elle était à nouveau enceinte de ce dernier. Elle lui annonça sa grossesse avant même d'en parler à Victor. L'avocat la félicita alors chaleureusement mais se garda bien de lui poser la moindre question sur l'identité du géniteur : il était manifeste qu'il ne voulait pas en savoir davantage... Un peu perdue, Clélia se plia docilement aux aspirations tacites de son ancien mari : elle s'abstint de le tourmenter et laissa croire à Victor qu'il était le père du bambin qu'elle allait mettre au monde. Esteban naquit en juillet 2013 et fut immédiatement reconnu par l'ingénieur, qui lui prodigua ensuite une grande affection et contribua largement à son entretien.

Victor, qui s'était évertué à séduire sa dulcinée, se lassa toutefois de la tiédeur des sentiments qu'il lui avait inspirés. Leurs relations devinrent ainsi orageuses et en septembre 2015, au terme d'une violente dispute, Clélia lui révéla qu'il n'était pas le père d'Esteban. Cette confession provoqua la dislocation immédiate de leur couple. Victor quitta le jour-même la résidence familiale et refusa ensuite fermement de revoir Esteban et Clélia. Celle-ci s'efforça quant à elle de faire face : elle devint secrétaire au sein d'une importante étude notariale et éleva quasiment seule ses trois enfants. Malgré ses lourdes charges, elle parvint peu à peu à retrouver un certain équilibre. Or celui-ci a été ébranlé par deux événements très récents.

1) En mars dernier, elle a appris que Luc ne vivait plus avec Philippine. Estimant qu'elle n'avait plus aucune raison de le ménager, elle a profité de la première occasion pour lui expliquer qu'il était le père d'Esteban. Affectant la surprise et la colère, l'avocat lui a alors répondu que si la paternité de Victor était anéantie, il reconnaîtrait l'enfant. Il a toutefois ajouté qu'il demanderait bientôt l'anéantissement de la prestation compensatoire qu'il verse à Clélia depuis de nombreuses années et la diminution de sa contribution à l'entretien et l'éducation de Justine et Malo. Il y a quelques semaines, il a en effet découvert qu'en mars 2010, la mère de Clélia avait consenti à sa fille une importante donation¹ ; il affirme que s'il l'avait su, il ne lui aurait pas octroyé des sommes aussi élevées à l'occasion de leur divorce par consentement mutuel et qu'il a donc été victime d'une tromperie et d'une fraude. Il ajoute que Clélia exerçant la profession de secrétaire depuis plusieurs années, sa situation financière s'est beaucoup améliorée et que Justine étant majeure, elle peut désormais travailler.

Clélia désire contester la filiation établie à l'égard de Victor ; elle voudrait savoir si elle obtiendra gain de cause et si elle risque d'être condamnée à verser des sommes à l'ingénieur². Elle se demande aussi si les arguments qu'invoque Luc pourraient conduire un juge à la priver de sa prestation compensatoire et à diminuer la pension versée pour Justine et Malo. **(sur 15)**

2) La mère de Clélia avait été abandonnée par son amant alors qu'elle était enceinte de cette dernière. Or elle avait obstinément refusé de révéler à sa fille le nom de son père. Souffrant depuis longtemps d'un cancer, elle est décédée la semaine dernière. Or en triant les papiers de la défunte, Clélia a découvert de vieilles lettres qui lui ont permis de percer le secret qui la taraude depuis tant d'années : elle sait désormais qui est son père, que cet homme s'appelle Arnaud et qu'il refusera de la reconnaître. Elle souhaite agir en justice contre cet individu pour que sa filiation paternelle soit établie mais ignore si sa demande sera accueillie. **(sur 5)**

¹ Luc n'avait aucun droit sur les biens qui ont été offerts à Clélia. Vous tiendrez ce point pour acquis.

² Vous ne vous interrogerez en revanche ni sur la possibilité et les moyens d'établir un lien de filiation entre Luc et Esteban, ni sur les conséquences que produirait la paternité de l'avocat si elle finissait par être officialisée.